



## PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Préfecture

Rouen, le 20 NOV. 2012

Direction de la coordination et de la  
performance de l'Etat

Mission de coordination aux affaires départementales

Affaire suivie par **Nathalie BOULAY**

Secrétariat de la CDAC

Tél. 02.32.76.51.61 Fax 02.32.76.54.60

Mél. [Nathalie.boulay@seine-maritime.gouv.fr](mailto:Nathalie.boulay@seine-maritime.gouv.fr)

LE PREFET  
de la Région Haute-Normandie,  
Préfet de la Seine-Maritime

La commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime réunie le 15 novembre 2012, sous la présidence de M. Thierry HEGAY, Secrétaire Général de la Préfecture de la Seine-Maritime, représentant M. le Préfet, a examiné **le dossier n° 2012-18 concernant la modification substantielle d'un projet de création d'un ensemble commercial, d'une surface de vente de 11 667 m2 à SAINT LEONARD (76400) - Rue de la Briqueterie - RD 925.**

VU :

- Le code de commerce ;
- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 102 ;
- La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;
- Le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- L'arrêté préfectoral n° 11-106 du 7 novembre 2011 donnant délégation à Monsieur Thierry HEGAY, Secrétaire Général de la Préfecture de Seine-Maritime ;
- L'arrêté préfectoral du 30 mai 2011 instituant la commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime et désignant les personnalités qualifiées, modifié par l'arrêté préfectoral du 14 février 2012 ;
- La demande, enregistrée le 10 octobre 2012, présentée par la Société SCI EPREVILLE PROMOTION, dont le siège social est situé 519, Hameau de Daubeuf Angerville - la Martel - 76540 ANGERVILLE LA MARTEL, agissant en qualité de propriétaire de la moyenne surface d'équipement de la maison spécialisée dans l'univers du bricolage, et la Société REDEIM, dont le siège social est situé 5, rue Théodore Dubois - 51100 REIMS, agissant en qualité de promoteur

de l'ensemble commercial des moyennes surfaces et visant à la modification substantielle d'un projet de création d'un ensemble commercial, d'une surface de vente de 11 667 m<sup>2</sup> à SAINT LEONARD (76400) - Rue de la Briqueterie - RD 925.

- L'arrêté préfectoral du 11 octobre 2012, annexé au procès-verbal et précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial du 15 novembre 2012 pour l'examen de la demande susvisée ;

- Le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des territoires et de la mer ;

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission, assistés de :

- M. Vincent DARGIROLLE, rapporteur de la direction départementale des territoires et de la mer ;

### **CONSIDERANT**

- que le projet modifie l'organisation interne, tout en réduisant la surface de vente, d'un projet précédemment autorisé,
- que la modification de ce projet n'aura pas d'impact sur les grands équilibres territoriaux,
- que le projet viendra renforcer l'attractivité du pôle commercial de Saint Léonard,
- que le projet ne menacera pas la pérennité des commerces ruraux,
- que le flux et la gestion des livraisons ne devraient pas avoir d'impact sur la circulation existante,
- que le flux de circulation n'aura que peu d'impact sur le flux déjà existant,
- que la modification demandée n'aura qu'un très faible impact sur les caractéristiques initiales du projet

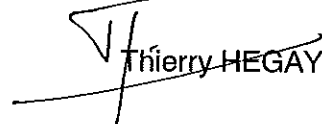
**DECIDE d'accorder l'autorisation sollicitée à l'unanimité (5 oui sur 5 votants)**

Ont voté favorablement :

- M. MALANDAIN Bernard, Maire de Saint Léonard,
- M. CANU Emile, représentant le Président du Conseil Général,
- M. BUNEL Jacques, représentant le Président d Syndicat Mixte du Pays des Hautes Falaises,
- Mme THAFOURNEL Frédérique, personnalité qualifiée en matière de consommation,
- M. SCHAPMAN Philippe, personnalité qualifiée en matière de développement durable.

En conséquence, la Société SCI EPREVILLE PROMOTION, dont le siège social est situé 519, Hameau de Daubeuf Angerville - la Martel à ANGERVILLE LA MARTEL (76540), agissant en qualité de propriétaire de la moyenne surface d'équipement de la maison spécialisée dans l'univers du bricolage et la Société REDEIM, dont le siège social est situé 5, rue Théodore Dubois à REIMS (51100), agissant en qualité de promoteur de l'ensemble commercial des moyennes surfaces, sont autorisées à créer, par modification substantielle, un ensemble commercial, d'une surface de vente de 11 667 m<sup>2</sup> à SAINT LEONARD (76400) - Rue de la Briqueterie - RD 925.

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

  
Thierry HEGAY